



Renseignement sur les arnaque

Par **carovas**, le **08/01/2016** à **14:54**

J'ai été contacté le 5/01/2016 par téléphone, On m'a proposé un encart publicitaire dans un guide info ville et semog Suite à un désistement il serait gratuit je n'aurai à payer que les frais d'envoi soit 460 € accordé en 3 chèques. La personne était très pressante il fallait que tout se fasse rapidement. J'ai renvoyé le bon pour accord dans la foulée et un coursier est passé récupérer les chèques 1h30 après!!!!En réfléchissant plus au calme et sans pression j'ai trouvé tout ça étrange.

mon téléphone à sonné tout l'après midi....ils sont menaçants mais font attention de ne pas laisser de msg...

Je ne sais plus quoi faire

Pouvez vous m'aider???

est ce que je peut faire opposition

merci

Par **Eloted**, le **02/03/2016** à **08:04**

Moi aussi vous avez résolu le problème ?

Par **domggasp**, le **03/03/2016** à **12:07**

moi aussi avec la société SEMOG dans le

94 puis TELIS MÊME DIRIGEANT vous pouvez me contacter mon avocat va déposer plainte il serait bon de joindre les dossiers 06 86 88 60 50

Par **epicier**, le **07/03/2016** à **12:23**

Bonjour,

j'ai rencontré la même arnaque, quelqu'un a-t-il la solution ?

je n'ai aucunes coordonnées pour contacter SEMOG, ni aucun contrat d'engagement, sur Internet on ne trouve rien sur cette société.

Quelqu'un a publié un post demandant de contacter son avocat, sur un numéro de portable...une arnaque de plus ???

Merci de votre aide rapide

Par **Eloted**, le **07/03/2016 à 12:48**

bonjour epicier,

que s'est il passé pour vous exactement???

Moi j'arrive toujours a les avoir au telephone ils répondent à mes mails etc.... en fait c'est après avoir vu les commentaires que je commence a m'inquiéter...

Par **domggasp**, le **07/03/2016 à 12:59**

Vous les avez peut être au téléphone mais assurez vous que les publications ont bien eu lieu et par ailleurs vos relations sont elles récentes? Nous avons envoyés l'huissier aux différentes adresses: inconnus au bataillon.

N'hésitez pas à me contacter

Par **epicier**, le **07/03/2016 à 13:03**

bonjour Eloted,

j'ai reçu un mail ce matin me présentant un BAT, après réflexion j'ai décidé de prendre plus de renseignements sur la société en question car ils m'ont dit que mon encart serait publier dans la revue de mon village. Or après renseignements, il n'y a aucune revue de ce type publiée...

après quelques recherche sur Internet, j'ai constaté qu'il n'existe aucun site les concernant...pour une soi-disant agence de communication ça a redoubler ma suspicion. suite à d'autre recherche, j'ai trouvé ici et là (60 millions de consommateurs, ministère de l'économie et des finances) que cette société facture abusivement des encarts publicitaires qui ne sont jamais publiés sur la localité du commerce...

Ils ont débité un premier règlement, je n'ai aucun contrat d'engagement, aucune facture et depuis que j'ai fait part de ma décision de me rétracter ce matin, je n'ai plus aucune nouvelles de leurs part alors que pour vous convaincre ils sont capables de vous appeler 6 fois en moins d'une heure...

Par **Eloted**, le **07/03/2016 à 13:07**

domggasp votre numero est injoignable....

epicier ils m'ont dit que j'avais 8jours pour me retracter et que le delai était depasse.... oui rien sur eux sur le net a part ce blog.... je sais pas si je peux faire opposition aux chèques suite a mon accord par mail...

Par **domggasp**, le **07/03/2016** à **14:52**

oui vous pouvez faire opposition a vos chèques car je suppose qu'ils sont antidatés en l'occurrence il ne peuvent demander un chèque antidaté si ce n'est pas le cas il vous faut déposer plainte essayer de me joindre sur le téléphone indiqué je suis joignable sur ce téléphone et vous propose de vous joindre à mon dépôt de plainte j'étais juste absent un moment je transmets toutes vos observations a mon avocat tel 06 86 88 60 50.

Par **Eloted**, le **07/03/2016** à **14:57**

antidatés cest a dire???? déposer plainte pour quel motif je n'ai aucune preuve pour le moment.... le numero est sur répondeur....

Par **epicier**, le **07/03/2016** à **15:12**

Ils m'ont dit de ne pas anti datés mes chèques...qu'ils me le renverraient si la dates venait à être dépassée...

Je pense que je ne reverrai jamais mon argent, j'espère que la banque va accepter de faire opposition à mon deuxième chèque de 360€.

Je viens de m'installer...cette aventure refroidie de vous investir !!! Pénibles tous ces parasites qui vivent de la crédulité des autres...

Et comment porter plainte ? Je n'ai rien, pas de bon de commande, pas de coordonnées, pas de contrat, rien de rien...et si je n'ai pas la trésorerie pour des faux encarts à 700€ pièces...je l'ai encore moins pour intenter une action en justice.

Je pense que c'est bien pour ça qu'ils prennent les sociétés nouvellement installées pour cible...hélas

Par **Eloted**, le **07/03/2016** à **15:18**

Moi c'est exactement pareil!!!!ils m'ont déjà encaissé un cheque de 360 euros et j'en ai envoyé 4 autres je pense pas qu'on puisse faire opposition.... J'irais voir demain... Ils m'ont dit qu'ils m'enverraient une facture.... j'attends toujours... C'est leur façon de faire qui n'est pas correcte!

Je n'accepterais plus aucune pub!!!!

Par **domggasp**, le **07/03/2016** à **15:42**

Faite opposition auprès de votre banque de suite (édité et présenté ce mail à votre banque), je vous propose de vous joindre a mon dépôt de plainte car nous saisirons directement le procureur et le fait de déposer plainte renforce chacun de nos dossiers avec un minimum de

frais. en ce qui me concerne je suis sur que le délit est constitué mon avocat pénaliste me l'a confirmé et le fait de se grouper ne fait que donner de la force a notre dossier . J'ai 30 ans de métier et ils ont profité de la jeunesse de ma fille et son inexpérience à la tête de notre filiale, ce qui n'est pas mon cas j'ai 40 ans de direction administrative et financière et j'ai l'habitude des escrocs. Appelez moi au 06 86 88 60 50 je vous fournirai tous les éléments et les réponses à vos questions.

Par **Eloted**, le **07/03/2016** à **16:19**

epicier contactez domggasp faut pas se laisser faire et mettez vos chèques en suspension auprès de votre banque

Par **domggasp**, le **07/03/2016** à **17:46**

N'hésitez pas a faire opposition quand au dépôt de plainte je le fait au travers de mon groupe et de l'avocat du groupe votre adhésion ne fait que renforcer mon dossier, plus on est nombreux plus on a de chance; mon avocat va saisir le procureur de CRETEIL.

Merci pour le dossier D'Eloted je le joins au mien j'ai rendez vous la semaine du 21 au 26 mars avec mon avocat entre temps je lui transmets toutes les pièces.

Je vous tiens au courant

Par **epicier**, le **07/03/2016** à **17:54**

j'ai fais une demande de rejet d'n de mes chèques mais l'autre a déjà été débité il y a deux semaines alors que je n'ai reçu le bon à tirer que ce matin.

pour ma part je n'ai aucun élément à fournir à domggasp...et surtout je n'ai pas la trésorerie pour engager la moindre action même groupée...

Par **Eloted**, le **07/03/2016** à **17:59**

appelez le cela renforcera toujours son dossier voyez avec lui ...

Par **epicier**, le **07/03/2016** à **18:09**

ok Eloted je le ferai demain...je verrai bien mais je vais pas dépenser plus pour me défendre que ce que m'a coûté l'arnaque...

Par **Eloted**, le **07/03/2016** à **18:12**

c'est sur... moi non plus... et justement il n'en convient pas...

Par **grumpy**, le **08/04/2016** à **17:00**

Bonjour

Je viens d'avoir le même problème, est ce que quelqu'un me dire quoi faire sauf que moi ils ont déjà encaissé les chèques de 1200€ et que maintenant ils me demandent le reste me menacent de poursuite et de saisie directement sur mon compte bancaire alors.

aidez moi s'il vous plait

merci

domggasp je vous ai laissez un message

Par **Eloted**, le **08/04/2016** à **17:06**

Allez porter plainte l'entreprise n'existe pas faites leur savoir et vous aurez plus de nouvelles...
Moi ils m'ont même pas répondu à mes mails c'est vraiment une arnaque ne payez plus rien surtout! c'est honteux de s'en prendre à des entreprises comme ça et de menacer surtout !

Par **grumpy**, le **08/04/2016** à **17:19**

ils me harcèlent au téléphone et veulent débiter la somme sur mont ce week end et me dise que c'est moi la mal honnête

Par **grumpy**, le **08/04/2016** à **17:20**

ils viennent de me dire qu'ils allaient tout faire pour fermer mon commerce.
je fais quoi moi maintenant

Par **Eloted**, le **08/04/2016** à **17:21**

Allez porter plainte

Par **Eloted**, le **08/04/2016** à **17:23**

Appelez le numéro ci dessus il va vous aider... Avez vous eu la prestation ? Je suppose que non! Donc ils n'ont rien à réclamer

Par **grumpy**, le **08/04/2016** à **17:26**

avez vous eu des nouvelles de domggasp??
J'ai essayer de l'appeler mais ça ne répons pas

Non je n'ai pas eu la prestation pour que ça paraisse dans le journal local ils me demandent le paiement

Par **bcoiffure**, le **11/05/2016** à **13:16**

je suis dans le même cas que vous !

Par **Eloted**, le **11/05/2016** à **13:33**

Ne payez rien ! C'est de l'arnaque moi j'ai opposition aux chèques et ils m'ont pas recontacter.... Quitte à porter plainte le journal n'existe pas on apparaît même pas sur leur site!

Par **bcoiffure**, le **12/05/2016** à **15:20**

avez vous portez plainte vous?

aujourd'hui j'ai recue un appel de la part d'une société auprès duquel SEMOG a fait appel pour que je les paye je ne sais plus quoi faire et dire !

Par **Vinc90**, le **25/05/2016** à **21:12**

Bonsoir c'est bien de l'arnaque la plus bien rôder. D'abord le commercial, puis ensuite le service de médiation et enfin un service qui vous propose de nous débarrasser de tous cela pour 9450€ soit disant la à acquittée pour clôturer le compte. Arnaque puisse que nous n'avons rien signé de notre propre chef. Je vous conseil de faire appel juridiquement a votre société d'assurance pro, qui a un service gratuit d'avocat pour vous aidez. Je l'ai fait. Ne plus répondre à leurs messages qui deviennent de plus en plus menaçant mais c'est rien. On doit faire face à tous ses gens qui sont mal honnête, et malheureusement nous somme des proies faciles pour ce genres d'individus qui gagnent de l'argent en escro quant les autres. De plus je vous invite tous à dénoncer c'est société qu'elle qu'elle soit à la chambre du commerce mais aussi à vos collègues etc...

Par **digi**, le **11/06/2016** à **15:18**

Bonjour,

Je suis dans la même situation que vous.

Grosse traquenard !!!!

Il annonce des tarifs pour vous embobinez et une fois le contrat signé ce n'est plus du tout les mêmes sommes à leur devoir pour soit disant apparaître dans un livre que personne connaît.

Je ne compte pas me laissé faire, il mérite d'être puni pour de tel acte.

Honteux

Par **celinegerald**, le **16/06/2016** à **13:11**

Bonjour,

Avez-vous du nouveau par rapport à SEMOG ? où en êtes vous actuellement, car je suis dans la même situation que vous ...

Par **epicier**, le **16/06/2016** à **15:49**

Je pense avoir réussi à trouver un compromis et pour le moment je 'ai plus de nouvelles de leur part donc ça me va mais ça m'a tout de même couté 50% de "l'offre" initiale (soit 360€ HT).

Par **manou55190**, le **28/06/2016** à **23:45**

Bonsoir a tout alors quand je lis tout ça je suis paniquer. Parce que moi j'ai signer des documents pour l'insertion dans 2 guides différent : SEMOG et Mastercartes au moi de mars, j'ai déjà payé une partis car harcèlement au téléphone qu'il allait prélever sur mon compte pro. Je me croyais débarrasser , mais non la semaine dernière un commerciale m'appelle pour me demander de signer un document qui stipule que l'offre n'est pas renouvelable. Moi bien sure je ne veux surtout pas que ça ce renouvelle. Je signe ce documents malgré quand haut ce soit écrits des montants exorbitant. Deux jours plus tard le directeur financier des Guide utile des entreprises , m'appelle par correction pour me prévenir que demain IL va prélever 23000€ sur mon compte. Après 45 min de négociation La facture descend à 5000€. J'ai envoyer les chèques, le 1er va être encaisser demain. Aujourd'hui cerise sur le gâteau Le guides département m'appeler pour me dire que demain il vont prélever sur compte 3000€ ,il me disent qu'on a signer un contrat et que je peu regler en 3 fois et non renouvelable. Le sort s'acharne sur moi je suis complètement perdu , je ne sais plus qui quoi. Je vais aller voir ma banque et faire opposition a tout mes cheques et porter plainte.

Par **Eloted**, le **28/06/2016** à **23:51**

Faites opposition aux chèques des demain matin c'est une arnaque l'entreprise n'existe pas !!!!! Portez plainte prenez un avocat n'ayez pas peur c'est de la pure arnaque!!!! Ils m'ont aussi rappeler aujourd'hui pour le renouvellement je leur ai raccrocher au téléphone ! Ils ne peuvent rien faire comment ont ils eu votre numéro de compte ?????? Contactez votre banque vous êtes assuré pour ça! Faut qu'ils arrête ces arnaqueurs de merde putain !!!!

Par **epicier**, le **29/06/2016** à **09:01**

Ils m'ont recontacté le 09 juin un certain M Lagrange directeur Commercial (qui reprenait le dossier derrière Martin).

Il m'appelait pour savoir si je souhaitai maintenir mon réengagement jusqu'à 5 années. Bien évidemment je lui ai répondu qu'il en était hors de question !! Il m'annonce alors qu'il va m'envoyer un document par mail sur lequel je devrais indiquer un code (qu'il m'a communiqué par tel) ainsi que la mention "annulation des 3 années des 3 dernières factures).

Bien entendu je n'ai jamais reçu ce mail car au fil de la conversation je lui ai rappeler mes échange avec la société SEMOG et notamment que j'avais reçu une facture acquittée ainsi qu'une attestation de non reconduction tacite du contrat. Il était stupéfait et m'a demandé comment j'avais fait pour obtenir un tel document (je lui ai dit qu'il n'y avait pas que SEMOG qui savait ruser! ce qui a eu pour effet de ne pas lui plaire)

Je lui ai indiqué qu'avant de devenir épicier il y a 6 mois j'étais assistant juridique dans la fonction publique auprès d'un député de ma circonscription en charge des affaires économiques (entreprises) de notre territoire et que par ailleurs j'en avait touché deux mots au Président de la Région Centre Val de Loire que je connais un peu ainsi qu'aux deux sénateurs du secteur afin qu'ils se fasse messagers des pratiques de leur société. Enfin je lui ai précisé qu'avec ces appuis, Semog ne serait pas prêt de travailler sur le secteur Régional ! Depuis je vous le donne...ni nouvel appel et encore moins reçu le fameux mail nécessaire à l'annulation des soit disant 5 années d'engagement !

bon courage aux autres mais surtout ne vous laissez pas intimider c'est là dessus qu'ils sont fort mais ils n'ont aucun moyen juridique ... Pas même un huissier puisque (dans mon cas seulement peut-être) le service rendu n'est pas rendu autrement dit avant de vous poursuivre ils devront prouver que la prestation a été réellement faite

donc vous voyez dans l'ordre ne pas se laisser faire et en suivant annuler les chèque en cours invoquez la perte ou le vol si nécessaire, certes vous fraudez...mais dans ce cas là un arnaqueur que en arnaque un autre vous laisserez un juge et votre avocat prouver lequel des deux est le plus en faute !

Par **Eloted**, le **29/06/2016** à **09:22**

Oui la pub n'est pas réalisé donc ya rien à payer!!!!

Par **janus2fr**, le **29/06/2016** à **10:40**

[citation]Faites opposition aux chèques des demain matin[/citation]

Bonjour,

Faire opposition à un chèque que l'on a fait, qui n'est ni perdu, ni volé, ni falsifié, peut valoir 5 ans de prison et 375000€ d'amende (code monétaire et financier).

C'est bien de le préciser quand on conseille à tout va de faire opposition...

Par **epicier**, le **29/06/2016** à **12:46**

c'est ce que j'entendais par "certes vous fraudez" !!!

J'ajouterais que le code stipule "peut valoir"...donc soumis à un jugement !...

Et comme on laisse agir en toute impunité une pseudo société qui ne fait que escroquer les sociétés nouvelles, je pense qu'il ne sera pas difficile à avocat de faire reconnaître les droits de son client pour la préservation des intérêts et la pérennité de sa société.

Au bout d'un moment il faut arrêter de tendre l'autre joue...surtout quand aucune autorité ne fait rien

Par **Yesspapa**, le **14/07/2016** à **16:23**

Bonjour à tous, moi je n'ai jamais eu de pb avec eux toutes les promesses on été tenue

Par **Yesspapa**, le **14/07/2016** à **16:30**

On ne m'a jamais demandé des sommes plus élevé que celle du contrat, encart ok. Facilité de paiement, je ne pense que nous ayons eu à faire aux mêmes personnes... Et si vous ne voulez plus payer vous le dites, et merci au revoir, il ne faut pas être faible et croire à tous les témoignages qui parle de 300000€ ou un milliard Mdrrrrr. J'ai adhéré, puis en fin de contrat j'ai résilié sans aucun pb ni menace ni kidnapping Mdrrrrr. Certains témoignages sont vraiment digne d'un scénario Hollywoodien

Par **pipou22**, le **14/07/2016** à **17:02**

Bonjour

Je. Viens à mon tour d'être appeler par la semog pour le même cas

Malheureusement j'ai déjà envoyé les 3 chèques de 1200 euro

Après vos lectures je vais faire opposition sur les chèques dès demain matin et voir avec mon assurance juridique

Je suis jeune créateur d'entreprise

Pouvez-vous m'indiquer la marche à suivre

Merci par avance

Par **Eloted**, le **14/07/2016** à **17:10**

Grosse arnaque malheureusement. ...

Par **le chas et la souris**, le **16/08/2016** à **12:19**

Bonjour, j'ai été victime de la même arnaque via Telis et Semog Comment faire avez-vous trouvez des solutions ?

Merci pour votre aide. Je suis une jeune créatrice d'entreprise et leurs insistances m'a berné.
Cordialement

Par **Matt74**, le **28/09/2016** à **11:58**

ATTENTION ARNAQUE !!!

Mr Martin de l'entreprise CEMOG veut vous faire signer par un bon pour accord un contrat au nom de la société SEMOG !!

Si vous leur commandez leur coordonnées ils vous raccrochent au nez !

Pareil pour Mr Vernier de la société SNC qui veut vous faire payer les cheques impayé de la société SEMOG !

Tous vous appellent en SECRET et ne vous donne jamais de téléphone pour les rappeler...

Par **claudine droux**, le **29/09/2016** à **15:35**

PORTER PLAINTÉ CONTRE SEMOG

Par **claudine droux**, le **29/09/2016** à **15:36**

MATT 74 TU AS RAISON JAI ENVOYER UN BON POUR ACCORD ILS ME HARCELENT
HELASSSSS!!!!!!

Par **claudine droux**, le **29/09/2016** à **15:45**

On va s'aidez entre nous , faisons une grosse plainte contre l'entreprise SEMOG SEMOG
CEMOG , Mr Martin essaye de me joindre depuis vendredi je repondrais plus jamais
!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **Matt74**, le **29/09/2016 à 16:43**

Vous avez seulement à leur dire que vous allez enregistrer l'appel et leur demander leur coordonnées après ça il vous laisse tranquille normalement.

En tout cas ça a marché pour moi.

Ils se perdent tout seul dans leurs explications quand vous relevez leur erreur de logique.

Bon courage en tout cas. Et surtout surtout n'envoyez pas de chèques !!!!

Par **garage42**, le **29/09/2016 à 16:54**

cemog grosse arnaque fait oppo déposé plainte contre cette société et mr martin qui nous menace si on paye pas des voyous il ont pas de pitier pour nous

Par **le chas et la souris**, le **30/09/2016 à 15:50**

Bonjour,

J'ai déposé une plainte le 22 août 2016, et je n'ai aucune nouvelle depuis. Je n'ai pas pu faire opposition aux chèques car malgré le récépissé de dépôt de plainte la banque m'a informé que c'était illégal pour une société de faire opposition à un chèque pour ce motif. Ils m'ont harcelé jusqu'au jour où je leur ai dit que j'ai contacté un avocat. Ils ont eu peur peut-être, ou comme les chèques n'ont pas tous été encaissés, ils attendent pour mieux revenir à la charge. Avant mon dépôt de plainte, j'ai contacté dom... appelé le il a des informations intéressantes pour nous.

Moi j'ai eu affaire chez semog à un certain Mr Poirier, un Mr Vasseur et à un Mr Dubreil... Bon courage et surtout il faut porter plainte. Moi je l'ai déposé auprès du commissariat de Nemours 77140.

Par **Cabinet Lucas**, le **06/10/2016 à 17:14**

Mesdames, Messieurs,

sachez qu'à ce jour, une plainte a été déposée par nos soins auprès des services de gendarmerie pour usurpation d'identité.

Article 226-10 modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

La dénonciation, effectuée par tout moyen et dirigée contre une personne déterminée, d'un fait qui est de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires et

que l'on sait totalement ou partiellement inexact, lorsqu'elle est adressée soit à un officier de justice ou de police administrative ou judiciaire, soit à une autorité ayant le pouvoir d'y donner suite ou de saisir l'autorité compétente, soit aux supérieurs hiérarchiques ou à l'employeur de la personne dénoncée, est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

La fausseté du fait dénoncé résulte nécessairement de la décision, devenue définitive, d'acquiescement, de relaxe ou de non-lieu déclarant que la réalité du fait n'est pas établie ou que celui-ci n'est pas imputable à la personne dénoncée.

En tout autre cas, le tribunal saisi des poursuites contre le dénonciateur apprécie la pertinence des accusations portées par celui-ci.

Article 226-11

Lorsque le fait dénoncé a donné lieu à des poursuites pénales, il ne peut être statué sur les poursuites exercées contre l'auteur de la dénonciation qu'après la décision mettant définitivement fin à la procédure concernant le fait dénoncé.

Article 226-12 modifié par LOI n°2009-526 du 12 mai 2009

Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie à l'article 226-10 encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-38 :

1° (Abrogé) ;

2° L'interdiction à titre définitif ou pour une durée de cinq ans au plus d'exercer directement ou indirectement une activité professionnelle ou sociale dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise ;

3° L'affichage ou la diffusion de la décision prononcée, dans les conditions prévues par l'article 131-35.

Par **claudine droux**, le **04/11/2016 à 10:26**

a l'aide il me rapelle aujourd'hui encore une fois seigneur a l'aide

Par **Cabinet Lucas**, le **04/11/2016** à **10:47**

Bonjour Mme Droux, merci de bien vouloir arrêter votre cinéma, personne ne vient de vous appeler à ce jour, à notre humble avis, vous ne cherchez qu'à causer du tort à notre client, par la voie abusive et trompeuse.

Cordialement.

Par **laderoute chantal**, le **12/11/2016** à **17:55**

Bonjour je me nomme Chantal Laderoute je viens de me faire arnaquer par une personne sois disant habitant en Afrique .Je devais bénéficier d'un heritage de 400.000euro je lui et envoyer trois mandat western union l'un de 4500 euro pour les dossier puis d'autres mandat au total j'ai perdus plus de 13500 euro et une cellule Central de Lutte contre la Cybercriminalité (OCLCC) basé en Afrique; m'avais aidé a récupérer mes fonds. Alors n'hésitez pas à les contacter si vous aviez été victime d'arnaque comme moi ou d'une arnaque aux sentiments, héritages, bancaires, de prêt entre particulier ou encore tout autre arnaque à leur adresse ils vous aideront à mettre la main sur votre escroc et engager les procédures pour votre remboursement ainsi qu'un dédommagement selon le cas

Voici leur contact Email:

celluleoclcc@hotmail.com celluleoclcc@gmail.com

Contactez les si vous avez aussi perdu de l'argent avec ces escrocs Merci

Par **jodelariege**, le **12/11/2016** à **18:22**

bonsoir le mail de "laderoute chantal" ci dessus est une tentative d'arnaque ,ne pas répondre svp
cherchez sur internet "cybercriminalité et oclcc" et vous en avez des pages et des pages

Par **alain2016**, le **24/11/2016** à **12:57**

bonjour

je vois que je suis pas le seul a s'être fait avoir par c'est pourri

j'ai été à ma banque pour faire opposition ils m'ont demandé de me renseigner pour savoir si je ne risquais aucune représailles juridique avant l'opposition pour le moment ils ont mis les chèques en suspens si quelqu'un peut m'aider ça serait cool merci d'avance

Par **AvocatLyon**, le **16/12/2016** à **11:08**

Bonjour,

Je suis sur le point d'assigner cette société pour le compte de l'un de mes clients.

Vous pouvez obtenir le remboursement des sommes déjà versées et la résiliation du contrat.

Leur contrat comporte plusieurs failles.

Une plainte pénale peut également être envisagée.

Si cela vous intéresse, je suis à votre disposition (Me BESNARD - 04 37 43 35 60).

N'hésitez pas à me joindre.

Cordialement.

Par **Rouget**, le **29/07/2017** à **10:57**

J'ai été contacté par téléphone par la société SEMOG en Octobre 2015 afin de me proposer un encart publicitaire sur Le Plan de la Ville, en me pressant d'envoyer 3 chèques de 400€ (pour une prestation qui n'a jamais été réalisée). Le 1er à été débité de suite et les deux autres annulés suite à un malentendu provoqué par une autre société fantôme MASTERCART qui s'était substituée à la dite société.

Nous sommes parvenu à un accord à l'amiable de la part de la société SEMOG qui me réclame aujourd'hui, sous ordre d'un huissier, la somme de 4000€.

Le huissier me recontactera après avoir constaté qu'il y avait Anguille sous roche.

Non seulement, leur méthode est huilée et très expéditive, mais cela devient de l'abus de confiance et ces personnes méritent d'être surveillée par la justice.